

Publié le 25 août 2014.  
Dernière modification : 4 octobre 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## ANDRÉ GRILLET, Saïgon fonderie de fonte et de bronze

### *André Jacques GRILLET*

Né à Annecy, le 16 juin 1889.  
Fils de Jean Marie Grillet et de Louise Joséphine dite Berthe Gorrin.

Marié avec Marthe Gorrin, divorcés.  
Remarié à Saïgon, le 4 août 1928, avec Raymonde Angèle Duval,  
fille du commissaire principal de police.

Profession en 1909 : pâtissier, cuisinier.

Campagne Cochinchine en paix (30 déc. 1910-30 sept. 1918)  
Cochinchine contre l'Allemagne (5 avril-7 août 1915).  
Contre l'Allemagne en France 8 août 1915-21 juillet 1917.  
Indochine (22 juillet-9 octobre 1917)  
Réformé pour arthrite.

Décédé à Paris <sup>XIII</sup>e, le 10 janvier 1958.

Publicité  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 4 août 1918)

**FONDERIE-TOURS-AJUSTAGE**

**GRAVURE**

**Le mieux fait — le meilleur marché**

**ANDRÉ GRILLET - SAIGON**

**134 rue Catinat**

FONDERIES-TOURS-AJUSTAGE  
GRAVURE  
Le mieux fait — Le meilleur marché  
rue Catinat

Publicité  
(*Les Affiches saïgonnaises*, 21 mars 1919, p. 9)

**FONDERIE DE FONTE ET DE BRONZE**  
— **Robinetterie**  
**Gravure** —  
**FOURNITURES GÉNÉRALES D'ÉLECTRICITÉ**  
**Moto-Pompes — Ventilateurs, etc., etc.,**  
**Gros et Détail : André GRILLET**  
*Rue Catinat, Saïgon.*

FONDERIE DE FONTE ET DE BRONZE  
GRAVURE — ROBINETTERIE  
FOURNITURES GÉNÉRALES D'ÉLECTRICITÉ  
Moto-pompes — Ventilateurs, etc.

[Cercle sportif saïgonnais](#)  
Séance du comité du jeudi 12 janvier 1922  
(*Saïgon Sportif*, 14 janvier 1922)

Admissions  
Gardet, Julien, employé à la maison Grillet, présenté par MM. Kropff et Rouzaud.

Publicité  
(L'Écho annamite, du 21 avril 1925 au 1<sup>er</sup> février 1926)

**FONDERIE, FORGES ET ATELIERS**

**ANDRÉ GRILLET**

171, Boulevard Gallieni, SAIGON — Téléph. 325  
Magasin, 185, Rue Catinat — Téléph. 312

RÉPARATION ET CONFECTION DE PIÈCES D'AUTOMOBILE  
ACIER, BRONZE, FONTE OU ALUMINIUM  
*Confection de pièces usinées en fonte jusqu'à 4.000 k.*

**Ateliers les plus modernes de Cochinchine**  
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ  
**Prix sur devis les plus réduits**

FONDERIE, FORGES ET ATELIERS  
ANDRÉ GRILLET  
171, boulevard Gallieni, SAIGON - Téléph. 325  
Magasin, 185, rue Catinat - Téléph. 312  
RÉPARATION ET CONFECTION DE PIÈCES D'AUTOMOBILE  
ACIER, BRONZE, FONTE ou ALUMINIUM  
Confection de pièces usinées en fonte jusqu'à 4.000 k.  
Ateliers les plus modernes de Cochinchine  
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ  
Prix sur devis les plus réduits

---

Publicité en alternance avec la précédente  
(L'Écho annamite, 8 juin 1925)

**Fournitures Générales d'Electricité**  
**André Grillet**  
185, Rue Catinat, 185, Attenant à l'Éden-Cinéma

**CHAUFFE BAIN, A GRANDE CAPACITÉ**  
Voltmètres, Ampèremètres, Bouilloires, fers à repasser, ventilateurs



**PHARES DE BICYCLETTES « LUCIFER »**  
Grand choix de **LUSTRES** dernier modèle de 3 40 lampes  
Maison vendant les plus beaux articles meilleurs au marché

Fournitures Générales d'Électricité  
André Grillet  
185, rue Catinat, 185, Attenant à l'Éden-Cinéma  
CHAUFFE-BAIN À GRANDE CAPACITÉ  
Voltmètres, Ampèremètres, Bouilloires, fers à repasser, ventilateurs.  
SEM  
PHARES DE BICYCLETTES « LUCIFER »  
Grand choix de LUSTRES dernier modèle de 3 40 lampes  
Maison vendant les plus beaux articles meilleurs au marché

---

Variante  
(L'Écho annamite, 15 octobre 1925)

**MÉNAGÈRES**  
*Vous trouverez au 183, rue Catinat (à côté de l'Éden-Cinéma)*

**MAISON ANDRÉ GRILLET**

Un grand choix de bouilloires électriques de toutes contenances, des fers à repasser, des sèche-cheveux, des chauffe-fers à friser etc., etc... de la meilleure marque Française.

**MARQUE**



**DÉPOSÉE**  
*la seule réellement au point et donnant toute satisfaction*

Grand rayon d'appareillage électrique  
Lampes de bicyclettes « LUCIFER

MÉNAGÈRES  
Vous trouverez au 183, rue Catinat (à côté de l'Éden-Cinéma)  
MAISON ANDRÉ GRILLET  
Un grand choix de bouilloires électriques de toutes contenances, des fers à repasser,  
des sèche-cheveux, des chauffe-fers à friser,  
etc. , etc. de la meilleure marque française.

MARQUE  
SEM  
DÉPOSÉE

la seule réellement au point et donnant toute satisfaction

Grand rayon d'appareillage électrique  
Lampes de bicyclettes « LUCIFER »

---

Saïgon  
Élections municipales du 19 décembre 1926  
(*L'Écho annamite*, 21 décembre 1926)

Sont élus membres suppléants français du conseil municipal de la Ville de Saïgon :  
MM. ... André Grillet...  
Peu après : cm.

---

Hyménées  
(*L'Écho annamite*, 25 juillet 1928)

Le 4 août prochain, à 17 h30 sera célébré, à Saïgon, le mariage de M. André Grillet, industriel et conseiller municipal de Saïgon, avec M<sup>lle</sup> Raymonde Duval, fille de M. Duval, commissaire principal de police.

---

SAIGON  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1928)

Mariage. — Nous vous déjà eu le plaisir d'annoncer les fiançailles de M. Grillet, industriel, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, et sommes, aujourd'hui heureux d'annoncer son prochain mariage avec M<sup>lle</sup> Raymonde Duval.

La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 4 août, à 17 heures, en l'église cathédrale de Saïgon.

---

Les chauffards  
Un triste accident d'automobile dont fut victime M. Duval,  
ancien commissaire central de Cholon  
(*L'Écho annamite*, 25 mars 1929)

Vers midi samedi M. Duval, ancien commissaire central à Cholon, regagnait son domicile quand il fut pris en écharpe par l'auto 7113 au moment où il s'apprêtait à rentrer chez M. Grillet, son gendre, bd Gallieni.

Le conducteur de la voiture meurtrière, un métis chinois, ne s'arrêta même pas; on a pu, fort heureusement, prendre le n° de sa voiture et l'écraseur sera bientôt pris.

Transporté chez le docteur Vieille, qui constata une fracture de la base du crâne, M. Duval rendit le dernier soupir peu après.

De la brève enquête qui fut faite, il résulterait que l'entière responsabilité de l'accident incomberait au chauffeur.

M. Duval avait été victime l'année dernière d'un accident analogue qui mit un moment sa vie en danger : la fatalité le poursuivit encore...

---

Les élections municipales de Saigon  
Scrutin du 5 mai 1929  
La liste Lachevrotière  
(*L'Écho annamite*, 19 avril 1929)

André Grillet, industriel, ancien conseiller municipal.  
14 mai : élu.

---

Impossible de mourir !  
(*L'Écho annamite*, 30 mai 1929)

Nguyen van Xe, 26 ans, mouleur à l'Usine Grillet, domicilié au village de Hanh thong Xa (Giadinh), a tenté de mettre fin à ses jours, en se pendant, ce matin, vers 4 h. 30 au pylône électrique situé à l'angle du boulevard Charner et de la rue Odier. Aussitôt débarrassé du lien par deux passants, le désespéré a été conduit à l'Hôpital de Cholon en observation pour troubles mentaux et fracture de la colonne vertébrale, en suite d'une chute lors d'une première tentative de suicide, au même pylône, chute provoquée par la rupture du lien ainsi improvisé.

---

Conseil Colonial de Cochinchine  
(*L'Écho annamite*, 11 juillet 1929)

Tayninh.  
63° Concession par marché de gré à gré au profit de M. Grillet, ancien combattant, d'un terrain domanial de 50 h.00.66 de Toai Binh. D. n° 5201.

---

AU PALAIS  
Cour d'appel  
Les suites d'un accident d'auto  
(*L'Écho annamite*, 11 septembre 1929)

On se rappelle les circonstances douloureuses dans lesquelles M. le commissaire central Duval trouva une mort tragique, en mars dernier. Au moment d'entrer chez son gendre, M. Grillet, boulevard Gallieni, il fut heurté par une auto et renversé de sa bicyclette, tué sur le coup.

Le chauffeur, Nguyen van Van, auteur de cet homicide, prit immédiatement la fuite, abandonnant sa voiture. Sur le conseil de son avocat, M<sup>e</sup> Cazeau, il se constitua prisonnier quelques jours après l'accident mortel. Traduit en correctionnelle, il fut acquitté du délit de meurtre involontaire par imprudence, mais condamné à deux mois d'emprisonnement pour fuite.

Invité à donner l'explication de son attitude, il a déclaré qu'il était loin de se douter de la suite fatale du choc, et que, croyant sa victime vivante, simplement et légèrement blessée, il avait fui, uniquement dans la crainte d'être l'objet de brutalités de la part de celle-ci. « Si, ajouta-t-il, je savais la vérité, je serais resté en place, pour endosser la responsabilité pleine et entière de mon geste.

Avec une franchise et une conscience qu'on ne saurait trop louer, au lieu de charger l'inculpé, par passion ou par esprit de corps, M. Porcing, le sympathique commissaire de police du deuxième arrondissement de notre ville, à qui avait été confiée l'enquête de l'affaire, affirma, sans détours, à la barre, qu'une partie de responsabilité incombait à M. Duval. L'infortuné avait viré sans trop s'occuper de l'auto qui venait à sa rencontre. Cette insouciance lui coûta la vie.

Hier matin, devant la cour d'appel, présidée par M. Garrigue, assisté de MM. les conseillers Nepveur et Jallade, le ministère public, représenté par M. Mignard, a fait opposition à la thèse de M. Porcing, en arguant que, en admettant même l'imprudence de M. Duval, le chauffeur Van n'en était pas moins coupable d'excès de vitesse.

En second lieu, il n'avait corné qu'à cinq ou six mètres de la victime. Sans ces deux fautes graves, l'accident aurait pu être évité, ou, tout au moins, aurait comporté des conséquences beaucoup moins fâcheuses.

Retenant les motifs invoqués par le ministère public, le tribunal confirme la peine infligée à l'accusé en première instance, en l'aggravant de deux cents francs d'amende.

Quant aux dommages-intérêts réclamés par la partie civile, c'est toute une histoire. Il s'agit de savoir, au juste, quel était le patron du chauffeur Van, quel était, exactement le propriétaire de l'auto cause de l'accident.

C'est bien plus compliqué que c'en a l'air ! Qu'on en juge plutôt !

Cette voiture avait été achetée, en son nom, par un fonctionnaire du service judiciaire, pour ne pas le désigner autrement, mais qui en avait fait cadeau à sa maîtresse, que nous ne nommerons pas, non plus, pour ne causer aux amoureux aucune peine, même légère !

Seulement, et, du point de vue juridique, ce « seulement » a une importance indéniable, la mutation n'en avait pas encore été faite. En outre, l'amant trop passionné s'était montré généreux au point de s'engager à payer les gages du chauffeur de sa belle amie et à supporter tous les frais découlant de l'usage, par celle-ci, du présent vraiment royal.

Seulement, — car il y a un second « seulement », à conséquences juridiques aussi considérables —, le monsieur, mécontent de la dame, des charmes de laquelle il commençait à être las, à qui il reprochait ses prodigalités faites sur son dos, à lui, — le « pâtre » ! — et d'être un tantinet « crampon » — oh ! un tout petit peu ! — pour lui montrer qu'il entendait être son maître, même devant sa maîtresse, et qu'il en avait assez du rôle de poire trop juteuse, l'avait envoyée balader au diable, elle, son chauffeur et son auto, cela avec perte et fracas, on s'en doute bien !

C'est quelques heures après cette rupture, qui n'avait rien de diplomatique, après que Mlle X. eût quitté son « bien-aimé » en claquant la porte, que se produisit, précisément, le malheureux et malencontreux accident, origine de ce procès. Il est des hasards vraiment terribles !

Or, comme le meilleur moyen de résoudre un problème difficile est de ne pas le résoudre du tout, le tribunal choisit cette solution simpliste. La cour laisse donc l'écheveau embrouillé en l'état et fiche la paix au responsable civil, en le déchargeant de toute responsabilité, donc de tout dommages-intérêts. Il serait intéressant de connaître l'avis, là-dessus, de la partie civile, s'il y en a une.

Mon Dieu ! qu'il est difficile de contenter tout le monde et sa mère ! Une maîtresse est plus commode, même fichtrement « crampon » !

---

Pour les sinistrés de l'incendie du boulevard Gallieni  
(*L'Écho annamite*, 19 juin 1930)

... incendie qui s'est produit, il y a deux mois, boulevard Gallieni, en face de l'usine Grillet, et qui a détruit plus d'une centaine de paillotes...

---

PROFESSION DE FOI  
ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
de Cochinchine du 17 juillet 1930  
(*L'Écho annamite*, 9 juillet 1930)

ANDRÉ GRILLET, Planteur, Ancien combattant

---

*Annuaire général de l'Indochine*, 1933, p. 299 :  
GRILLET André.  
Ateliers mécaniques,  
171, boulevard Gallieni, Saïgon  
Téléphone n° 325.

---

Étude de maître A. Pinaud, avocat à la Cour 168, rue Pellerin, Saïgon,  
Vente après liquidation.  
(*L'Information d'Indochine*, 5 octobre 1935)

Des biens dépendant de la liquidation judiciaire de monsieur André Grillet, industriel à Saïgon, au plus offrant et dernier enchérisseur en d'audience des criées du tribunal de première instance de Saïgon, séant au palais de Justice de ladite ville, rue Mac-Mahon, 131.

L'adjudication aura, lieu le jeudi 17 octobre 1935 à huit heures du matin.

Mise à prix

Outre les clauses, charges et conditions du cahier des charges dressé par maître A. Pinaud, les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le jugement précité du 7 septembre 1935, à la somme de cent vingt cinq piastres, ci 125 p. 00

Purge

Désignation des biens à vendre.

Trois lots de terrains domaniaux figurés sous les n° 4.6 et A du plan de lotissement de l'ancienne concession O'Connell, village de Thai-Binh, canton de Hoa-Ninh, province de Tayninh, d'une contenance globale de 50 ha. 00 a. 66 ca.

Pour tous amples renseignements, prière de s'adresser : 1° à l'étude de maître A. Pinaud, avocat à la Cour, demeurant à Saïgon, rue Pellerin, 168 et 2° au greffe du tribunal civil de première instance de Saïgon.

*La Dépêche d'I.C.* du 3 octobre.

---